Document généré le 6 juil. 2025 02:11

Recherches sociographiques

Commentaire

Norbert Lacoste

Volume 3, numéro 1-2, 1962

Situation de la recherche sur le Canada français

URI : https://id.erudit.org/iderudit/055130ar
DOI : https://doi.org/10.7202/055130ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Lacoste, N. (1962). Commentaire. *Recherches sociographiques*, *3*(1-2), 229–231. https://doi.org/10.7202/055130ar

Résumé de l'article

Notre étude se propose de démontrer la possibilité d'une description objective de la langue française canadienne en faisant appel au principe socio-culturel, c'est-à-dire en considérant la langue comme un des éléments les plus importants de la culture d'une collectivité en même temps qu'une institution sociale de nature privilégiée. Nous croyons, en d'autres mots, que la description de la langue d'une entité ethnique acquiert valeur de diagnostic de son statut socio-culturel, tandis que, à l'inverse, toute étude linguistique devra tenir compte des facteurs socio-culturels d'un groupe humain dont on se propose de décrire l'organe d'expression et de communication. Afin d'atteindre notre but, nous avons divisé le présent travail en trois sections principales : la première section, traitant des aspects généraux et théoriques de notre sujet, à savoir : la détermination — au point de vue statique — de *objet* et des *tâches* de la linguistique en tant que science sociale d'observation. Toujours dans cette première section, nous distinguerons ensuite entre linguistique *interne* et linguistique *externe,* la linguistique interne se préoccupant d'études structurelles à divers niveaux et à un titre souvent théorique ; la linguistique externe décrivant les subdivisions et les faces diverses de l'organe linguistique selon la nature de l'association et des contacts entre sujets parlants : proximité, cohésion, influences. C'est un fait admis chez la plupart des linguistes qu'à chaque groupe social correspond un moyen propre d'expression-communication, et inversement. En rapport avec la linguistique externe, nous amorcerons une solution au problème de la caractérisation de notre parler, par l'introduction d'une notion objective de *dialecte* à laquelle se rattachera l'esquisse d'une *théorie des contacts socio-culturels* — par exemple, statut minoritaire, voisinage égalitaire, coexistence de plusieurs langues usuelles, rapports de dominant à dominé, etc. — applicable aux états linguistiques du Canada qu'on appelle français. Il s'agit moins de savoir si nous parlons un patois, un dialecte, une langue autonome mais bien un idiome « pluraliste » dont les différentes couches correspondraient à une structure sociale en grande partie modelée par des contacts culturels, économiques (et linguistiques, bien sûr) avec l'anglais.

La deuxième section de notre exposé, à la lumière des principes généraux déjà dégagés, présentera en place propre une définition socio-culturelle du parler canadien-français. C'est ainsi qu'on abordera le problème du « joual » à la fois comme mythe et comme symptôme de notre statut socioculturel. Un bref rappel des origines situera le problème au point de vue diachronique.

La troisième section, enfin, montrera les efforts de description objective de notre langue déjà accomplis dans une perspective sociologique et ethnologique. En conclusion de cette dernière section, nous essaierons de montrer quelques-unes des tâches qui incombent au socio-linguiste dans le domaine de la description de l'idiome canadien-français. Le premier résultat à escompter d'une description socio-culturelle de notre organe de communication-expression serait de monter à l'assaut des préjugés traditionnels d'un subjectivisme béat consistant à confondre la langue avec l'idée qu'on se fait du peuple qui la parle ou, qui pis est, l'idée qu'on voudrait lui imposer de ce qu'il est ou devrait être. En somme, la linguistique sociologique, en « dépassionnant » le débat de la langue chez nous, et tout en l'éloignant des querelles grammaticales et puristes, nous semble détenir la clé de la solution au problème de ce que nous appellerons de façon provisoire « le parler canadien-français ». Les quelques considérations qui suivent poseront et délimiteront le problème qui nous préoccupe tous à des titres divers.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1962

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

COMMENTAIRE

L'exposé que vient de faire monsieur Falardeau est précis et bien charpenté. Notre intervention reprendra donc les divisions de son méticuleux travail, ajoutant nos commentaires et ceci, surtout dans la perspective de recherches futures. Monsieur Falardeau a regroupé sous cinq chefs les travaux de sociologie religieuse : les essais, les études historiques, les études juridiques, la sociographie et la sociologie.

1. Ma première remarque portera sur les essais : comme l'a noté l'auteur, ils ont été multipliés ces dernières années dans notre milieu et l'on peut prévoir qu'ils se multiplieront encore dans le futur. Je me suis livré, pour la préparation d'un séminaire il y a quelques mois, à une analyse comparée du contenu des principaux essais et il est intéressant de suivre l'évolution de leur contenu idéologique. Il me semble important, désormais, de mettre en lumière la date de ces divers essais et de noter l'évolution de leur contenu.

2. Au sujet des études historiques : il me semble important pour les prochains travaux dans ce domaine d'utiliser nos travaux historiques et de les interpréter dans une perspective plus sociologique. On a parlé, au début de ce colloque, de l'effort inestimable de Léon Gérin dans son ouvrage *Aux sources de notre histoire* ; la méthode qu'il a utilisée me paraît encore féconde. Dans ce domaine, la religion ou l'idéologie peut facilement s'y mêler ; seule une perspective sociologique évitera des interprétations abusives.

3. Au chapitre des études juridiques, comme l'a souligné hier monsieur Bonenfant, la méthode institutionnelle me semblerait féconde. Si les faits précèdent le droit, dans une période de planification sociale, se servir comme paramètre juridique d'un texte datant de l'époque libérale de 1852 me semble en effet dépassé pour définir le statut juridique actuel.

4. Pour ce qui a trait aux études sociographiques, notons que beaucoup de ce qu'on s'est plu à appeler sociologie religieuse, ici comme en Europe, n'a été que la découverte de la réalité empirique profane par les institutions d'Église. Cette découverte, au moment de notre évolution industrielle et urbaine, me semble capitale mais insuffisante. Elle deviendra même rapidement stérile si elle fixe uniquement l'attention des quelques sociologues de la religion dans notre milieu au niveau de la structure profane alors que le contenu religieux en aura été déplacé.

5. Enfin, monsieur Falardeau, sur son dernier point, rappelle les études plus profondes dans notre milieu. Il faudrait ajouter à la liste l'ouvrage remarquable d'un de nos compatriotes professeur à l'Université grégorienne, le R. Père Hervé Carrier, s.j., auteur de l'ouvrage *Psycho-sociologie de l'appartenance religieuse*, publié en 1960. Je me plais également à souligner ici la qualité remarquable des travaux de Fernand Dumont dont la réputation est maintenant internationale. Falardeau et Dumont, les deux premiers directeurs du Département de sociologie de Laval ont tous les deux développé, chacun à sa manière, un intérêt pour la sociologie religieuse. Voilà un domaine où on voit maintenant poindre quelques fruits.

Passons maintenant à la seconde partie du travail de monsieur Falardeau.

Une première remarque de monsieur Falardeau me paraît juste : il demande d'interpréter notre sociologie religieuse dans une perspective globale même s'il remarque par ailleurs que notre population devient hétérogène. C'est ici en effet où la valeur de la sociologie devient appréciée, c'est de rendre compte au niveau d'une théorie scientifique de la diversité des observations empiriques, soit de même ordre comme dans un continuum rural-urbain soit d'ordres différents comme dans les diverses fonctions d'une même société. En effet, on ne peut pas isoler le facteur religieux d'une société de son contexte social.

Ainsi, par exemple, l'Église primitive ne se comprend que dans le cadre de l'Empire romain, l'Église du Moyen Âge que dans le contexte de la société médiévale et l'Église contemporaine que dans le cadre de nos sociétés modernes. Là où je divergerais d'opinion avec Falardeau c'est lorsqu'il note : « Toute recherche sérieuse de psychologie ou de sociologie conduira d'elle-même à des phénomènes religieux. Peu importe que nous étiquetions nos recherches « religieuses », elles le seront malgré nous si elles sont convenablement entreprises et exécutées. Pour tout dire nous aurons une psychologie et une sociologie religieuses à condition de ne pas en faire ». La perspective de monsieur Falardeau me semble possible dans une société et dans une sociologie peu diversifiées. Je vois mal une monographie rurale du Québec qui ne traite pas du point de vue religieux. Cependant, dans une société urbaine, on peut multiplier les études sur le travail ou les classes sociales sans jamais aborder l'étude de la dimension spécifiquement religieuse.

Ma seconde remarque veut relever une certaine contradiction dans le texte de monsieur Falardeau : il note : « Si nos recherches religieuses doivent, à leur point de départ, s'inspirer du modèle sociologique qui sert à à caractériser les sociétés de type traditionnel, elles doivent tout autant dans une seconde saisie emprunter leurs postulats, leurs définitions des problèmes et leurs schémas analytiques au modèle qui sert à identifier les sociétés de type industriel et urbain ». Or, à la page précédente, il avait noté : « Ce ne sont pas des sondages ou des enquêtes sur la pratique religieuse comme on en poursuit en France, par exemple, qui nous engageront bien avant dans la connaissance d'attitudes religieuses ». Nous admettons volontiers que dans une petite localité une étude de pratique religieuse ne serait pas significative, mais dans une agglomération comme Montréal, si un simple pourcentage peut être intéressant, des taux différentiels par âge, sexe, scolarité, occupation, origine ethnique et lieu de naissance peuvent devenir significatifs et fournir le cadre de référence nécessaire pour des études ultérieures d'attitudes religieuses.

Je terminerai mes remarques en attirant votre attention sur des recherches qui me semblent intéressantes à poursuivre pour le développement futur de notre sociologie religieuse.

Un premier point à souligner, c'est la nécessité de faire d'abord des études comparées à l'intérieur d'une même confession religieuse. Souvent les études sont faites avec des schémas théoriques ou des techniques de recherche différents et les comparaisons ultérieures ne sont pas possibles. Que donnerait un même questionnaire rempli à Paris, à Québec, à Montréal ou à Chicoutimi, Lauzon et Gaspé par des chrétiens d'un milieu assez semblable ? Un second type de comparaison pourrait porter sur la mobilité : l'attitude religieuse du débardeur montréalais est-elle la même lorsqu'il est

dans le port que lorsqu'il est en vacances dans son village natal de Gaspésie ? Quelles sont les variantes de ce modèle ?

En troisième lieu, il me semblerait nécessaire de comparer dans un même milieu les différentes attitudes religieuses. Celles de la hiérarchie officielle, celles des pasteurs, des prêtres du milieu, celles de la majorité et celles d'indifférents ou d'hostiles. La sociologie de l'agnosticisme et de l'anti-cléricalisme reste encore à faire.

Enfin, à l'intérieur d'un même milieu, il faudrait poursuivre des études comparées à travers les divers groupes religieux ou culturels. Quelles sont les différences institutionnelles entre les paroisses catholiques françaises et anglaises à Montréal ou encore quelles sont les différences dans les attitudes religieuses d'un catholique, d'un protestant ou des juifs de langue française vis-à-vis tel événement très précis comme la mort, le travail, la souffrance, l'argent ? Je termine en vous rappelant que nous avons fondé, il y a trois ans, une Société canadienne de sociologie religieuse pour grouper des chercheurs qui ont ce centre d'intérêt. Fernand Dumont en a été le premier président et Robert Sévigny en est actuellement le secrétaire. S'il y avait des chercheurs qui étaient au travail dans ce domaine, nous serions bien heureux d'en être informés.

Norbert LACOSTE, *prêtre*

Département de sociologie,
Université de Montréal.